

Protégeons les droits et la santé de celles et ceux qui nous soignent !

Malgré l'urgence sanitaire, le respect des droits est toujours une priorité. Le SIT est passé en grande partie en télétravail, mais il continue à vous soutenir : il est en contact régulier avec la direction et les autorités pour faire valoir vos droits et faire remonter vos préoccupations.

Le Conseil fédéral a décidé par Ordonnance de suspendre avec effet immédiat le 21 mars 2020 des dispositions fondamentales de la Loi sur le travail dans les hôpitaux en charge des patients COVID-19 pour rendre le personnel soignant plus disponible. Cela signifie que ce sont les minima de temps de repos prévues par la Loi sur le travail qui disparaissent ainsi que. Finie la semaine de travail légale à 50h... Finie la limite des heures supplémentaires à 60h hebdomadaires...

Au lieu de prendre les mesures fortes nécessaires à freiner la propagation du virus, c'est-à-dire de suspendre de manière obligatoire l'ensemble des activités économiques non indispensables à la population dans le contexte d'urgence sanitaire que nous connaissons, les autorités décident d'en faire porter les conséquences sur le système de santé, qui est mis sous tension, et donc sur le personnel soignant. Le gouvernement ne prend pas les mesures pour diminuer le nombre de patient-e-s, mais demande au personnel soignant et hospitalier d'en faire encore plus. **Et ceci dans un contexte où les dotations en personnel sont souvent insuffisantes**

La santé publique ne saurait être subordonnée aux intérêts économiques privés !

Une augmentation du temps de travail a des conséquences pour la santé du personnel. Le fait d'arriver au bout de semaines surchargées complètement épuisé met le personnel dans une situation de risque, ainsi que les patient-e-s. De plus, des décisions de modification des horaires, imposées quasiment du jour au lendemain, ont des conséquences non négligeables en termes d'organisation familiale et de garde d'enfants.

Les HUG ne doivent pas dégrader les conditions de travail !

Le SIT a bien pris note que la direction a affirmé qu'elle ne comptait pas user de ces possibilités d'augmentation horaires. Le SIT espère donc que le message est bien passé auprès des responsables des plannings et des responsables de services. Pour gagner un marathon, il ne s'agit pas de courir comme sur un cent mètres !

Les autorités cantonales et fédérales doivent suspendre les activités économiques non essentielles pour ne pas faire exploser le système sanitaire et son personnel !

Le SIT à vos côtés

Le SIT a déjà interpellé la direction pour lui communiquer son inquiétude concernant **la protection de la santé du personnel des HUG**. Il a dénoncé le flou relatif aux consignes d'utilisation du matériel de protection : par exemple, la durée d'utilisation des masques chirurgicaux qui est soudainement passée de 4h à 8h ou les limitations pour l'emploi des masques FFP2. Il est nécessaire d'avoir des directives claires qui ne varient pas en fonction des services, mais de la typologie des patient-e-s.

Des manquements dans la désinfection des locaux et du matériel font courir un risque inacceptable au personnel soignant et aux patient-e-s. Il manque actuellement de professionnel-le-s du nettoyage pour pouvoir assurer ces tâches 24h/24h.

Le manque de personnel, que nous dénonçons depuis des années, met à mal le respect des protocoles de sécurité. Le personnel de nuit, en particulier les aide-soignant-e-s, est en nombre insuffisant selon les secteurs.

Face à cette crise sanitaire, le personnel fournit un effort considérable. Il est indispensable que l'employeur soit transparent et que les hiérarchies lui apportent tout son soutien.

Le SIT a adapté ses **permanences**, ouvertes à toutes et tous, afin de répondre à vos éventuelles questions ou besoin de défense individuelle ou collective.

Désormais uniquement par téléphone (022 818 03 00), nous répondons à vos questions tous les :

Mardis de 9h à 12h et les mercredis de 14h à 17h

Votre syndicat s'attache à faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain. Grâce aux demandes syndicales effectuées jusqu'à présent, une télé-réunion a été mise sur pied chaque semaine avec la direction des ressources humaines.

N'hésitez pas à faire remonter vos constats et demandes à votre syndicat.

Adressez-vous également au Comité hospitalier du SIT :

Genevieve.Preti@hcuge.ch;

Louise.TidoKaze@hcuge.ch;

Sophie.Grandi@hcuge.ch;

Sokhna.Sourang@hcuge.ch;

Xavier.Lalanne@hcuge.ch;

Orazio.Gilestro@hcuge.ch;

Purita.Riberol@hcuge.ch;

Laurence.Hardy@hcuge.ch

Sur notre site **www.sit-syndicat.ch** nous mettons à jour régulièrement les informations importantes.

Soyez solidaires, syndiquez-vous !